

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/06/2012

Réception par le Prefet : 15/06/2012

Publication : 21/06/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-6-8-3

Séance du jeudi 14 juin 2012

PROGRAMME E758 LANGUE ET CULTURE REGIONALES AIDE AU "FESTIV'ALSACE JEUNES 2012" DU THEATRE DIALECTAL ALSACIEN

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-5-8-3 du 7 décembre 2011 relative au BP 2012 «Programme Langue et Culture Régionales 2012»,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ attribue **une subvention de 1 000 €** au Groupement de Théâtre du Rhin dont le siège se trouve 147 avenue Aristide Briand à MULHOUSE pour son Festival de Théâtre dialectal pour Jeunes 2012 à **HAUSGAUEN**.
- ❖ précise que cette dépense sera prélevée sur le programme E758, imputation 0-65-28-6574-2657-311.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

DOSSIER EXAMINE PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 14 JUIN 2012

**Actions LCR
PROGRAMME 2012**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
LCR04880	GROUPEMENT DE THEATRE DU RHIN MULHOUSE Subvention au groupement de théâtre du Rhin à Mulhouse Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 4 500,00 €	1 000,00

Total	1 000,00
-------	----------